

0490953V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FELIX LANDREAU
51 RUE JEAN JAURES
49000 ANGERS
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2023

Réuni le : 15/06/2023

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFC_reconduction_contrat_autorisation_reproduction_reprographie_œuvres_protégées_2023_2025 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la reconduction du contrat qui lie le collège et le Centre Français du droit de Copie courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Ce contrat a pour objet d'encadrer l'autorisation de la réalisation et de la diffusion de reproductions par reprographie d'œuvres protégées à l'attention des activités pédagogiques. Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer le contrat.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0